

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1626

présenté par
Mme Autain

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 8, supprimer les mot :

« applicables dans les régimes constituant le système universel de retraites ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous sommes soulagés de constater l'aveu que votre système « universel » sera en réalité composé de différents régimes. Et que si vous apportez cette précision, cela signifie que certains « régimes » se situent hors du système de retraites universel. Pouvez-vous nous donner une liste de l'ensemble des régimes que vous instituez dans le système universel de retraites ? Pouvez vous nous préciser quels sont les personnes qui ne seront pas soumises à ce système, à part le Président de la République ?